

Le nouveau **COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE** à Pôle Emploi :



AVEC LA DISPARITION DES CHSCT ET DES DP C'EST NOTRE SOUFFRANCE QU'ILS VEULENT FAIRE DISPARAITRE

Depuis les années 2000, dans un contexte de dégradation totale des conditions de travail, les CHSCT n'ont eu de cesse de perdre de l'importance pour devenir des acteurs centraux dans la prévention des risques professionnels, qu'ils soient physiques, chimiques ou organisationnels.

Ce sont les élus CHSCT de Renault qui ont prouvé, grâce à de nombreuses enquêtes et de rapports d'experts, que la vague de suicides dans l'entreprise n'étaient pas liée à des fragilités personnelles ou à des situations familiales mais bien liée à des choix d'organisation du travail violents.

Ce sont les élus CHSCT de France Telecom qui ont permis de révéler un management ultra violent qui a conduit à une trentaine de suicides entre 2008 et 2009. Grâce à leurs alertes, des organisations syndicales ont lancé des procédures judiciaires. Aujourd'hui, 7 dirigeants de France Telecom Orange, dont le PDG Didier Lombard doivent répondre pénalement de leurs actes.

Ce sont les élus CHSCT, véritables lanceurs d'alerte, qui ont permis en 2002 la jurisprudence Amiante qui impose aux employeurs une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé. Ce sont les élus CHSCT de l'entreprise SNECMA qui ont obtenu des juges que soit posée une limite aux employeurs : celle de la santé des salariés.

Ce sont les élus CHSCT qui font vivre la faute inexcusable de l'employeur, le droit de retrait en cas de danger grave et imminent, les plans de prévention....

Lorsque les élus CHSCT ont à cœur de remplir au mieux leurs missions dans l'intérêt des salariés, cette instance peut devenir une arme contre les employeurs et c'est d'ailleurs pour ça que depuis les années 2000 le MEDEF n'a de cesse d'exiger sa disparition. En faisant disparaître les CHSCT, c'est l'obligation de résultat en matière de santé et de sécurité que le MEDEF veut anéantir.

Avec le Comité Social et Economique, les CHSCT et les instances des Délégués du Personnel sont balayés pour constituer une instance représentative du personnel, unique, fourre-tout, sans budget, sans personnalité juridique sans sensibilisation des élus à ces problématiques complexes, éloignée des salariés et de la réalité du travail. Avec le Comité Social Economique Macron écrase 37 ans de droits acquis en matière sociale et surtout envoie le signal aux employeurs que la santé, l'intégrité physique et mentale des salariés, l'amélioration des conditions de travail ne sont plus des obstacles aux profits, à la productivité et aux projets d'entreprise les plus fous !!!!!

On aurait pu s'attendre à ce que les Organisations Syndicales Nationales de Pôle Emploi n'entérinent pas dans un accord cette attaque historique contre les droits des salariés, cette régression sociale sans précédent Eh bien NON **L'accord du 5 avril 2019 sur le renouveau des instances de représentation du personnel à Pôle Emploi a été signé par : LA CFDT, LA CFE- CGC, LA CGT et FO**

« A l'évidence le premier droit des travailleurs c'est le droit à la santé et à la préservation de leur intégrité physique et mentale et à l'amélioration de leurs conditions de travail » J.AUROUX Ministre du Travail en 1982.